

## **Assemblée communale du 11 décembre 2018**

**Président :** M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

**Participants :** 72 personnes, dont une personne n'ayant pas le droit de vote

---

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

**M. le Président** déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 48 du 30 novembre 2018, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

**M. le Président** rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5<sup>e</sup> des membres présents (art. 18 LCo).

**M. le Président** procède à la désignation des scrutateurs :

- Monsieur Christophe Yerly
- Monsieur Claude Magnin
- Monsieur Bernard Mettraux

L'assemblée peut délibérer valablement.

**M. le Président** rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

**M. le Président** tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

**M. le Président** donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

### **Tractanda**

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2018**
  2. **Budgets 2019**
    - 2.1. **Budget communal de fonctionnement**  
Rapport de la Commission financière
- Vote final du budget communal de fonctionnement**

<b>2.2. Budget communal des investissements</b>		
2.2.1. <b>Assainissement du chauffage des bâtiments scolaires et de l'administration communale</b>	<b>CHF</b>	<b>342'000.—</b>
Rapport de la Commission financière		
Vote		
2.2.2. <b>Couvert forestier</b>	<b>CHF</b>	<b>65'000.—</b>
Rapport de la Commission financière		
Vote		
2.2.3. <b>Crédit d'étude 2<sup>ème</sup> étape – assainissement route de la Côte</b>	<b>CHF</b>	<b>17'000.—</b>
Rapport de la Commission financière		
Vote		

**Vote final du budget communal des investissements**

- 3. Adoption du règlement et tarif du cimetière**
- 4. Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

**M. le Président** constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2018**

**M. le Président** précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch).

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2018.

---

**Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2018 est approuvé à l'unanimité**

---

**M. le Président** adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

## **2. Budgets 2019**

**M. le Président** passe à présent la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 2.1. « Budget communal de fonctionnement 2019 ».

### **2.1. Budget de fonctionnement 2019**

Le budget de fonctionnement a été présenté à la Commission financière le 20 novembre dernier.

**Mme Miriam Hess Feki** informe qu'elle ne présentera que les chiffres qui présentent une différence importante par rapport aux comptes 2017 ou au budget 2018.

Sous le chapitre « Administration générale », **Mme Miriam Hess Feki** informe qu'en raison de charges de travail supplémentaires, un concierge polyvalent pour les bâtiments communaux a été engagé ce qui explique une partie de la charge supplémentaire par rapport au budget 2018.

Au chapitre « ordre public », deux nouveaux comptes ont été créés, soit la participation à une installation de tir pour les tirs obligatoires sous la forme d'une convention avec la commune du Gibloux et une participation à la gestion des événements majeurs à raison de CHF 1.00 par habitant. Ces deux comptes sont des charges liées.

Au chapitre « Enseignement et formation », **Mme Miriam Hess Feki** souligne que les charges liées pour les transports scolaires n'existent plus ce qui représente une économie de près de CHF 18'000.00.

Au compte « Cycle scolaire obligatoire », les frais de matériel scolaire ont été entièrement mis en charge de la commune pour 2019.

**Mme Miriam Hess Feki** rappelle que la commune a repris dans sa comptabilité les activités et loisirs de l'école de la Clé. Les charges et les revenus étant équilibrés ceux-ci n'influencent pas les résultats de la commune.

Administration scolaire : **Mme Miriam Hess Feki** souligne qu'une partie de l'augmentation provient des imputations de salaire.

Le chapitre « Culture et loisirs », la participation obligatoire aux frais du conservatoire a augmenté, sous le compte « culture ».

Le chapitre « santé » n'amène aucun commentaire particulier, il s'agit uniquement de charges liées.

**Mme Miriam Hess Feki** précise que le chapitre « Affaires sociales » n'amène, lui aussi, aucun commentaire particulier, il s'agit essentiellement de charges liées.

Aux comptes « routes communales et génie-civil », les frais d'entretien des routes et de l'éclairage public ont été réduits de CHF 20'000.— par rapport au budget 2018.

Au chapitre « Protection – aménagement de l'environnement », les comptes « approvisionnement en eaux », « protection des eaux » et « ordures ménagères » respectent les principes des taux de couverture. Les charges sont couvertes à 100% par les recettes.

**Mme Miriam Hess Feki** souligne qu'un montant de CHF 25'000.00 est prévu au budget 2019 pour le réaménagement du cimetière.

Le chapitre « Economie » n'amène aucun commentaire particulier.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **Mme Miriam Hess Feki** passe directement aux montants budgétés aux comptes 90 « impôts ».

Les estimations des recettes concernant les impôts sur le revenu, la fortune, le capital et le bénéfice ont été faites sur la base des recommandations du Service cantonal des contributions.

**Mme Miriam Hess Feki** précise qu'au compte « gérance de fortune et des dettes », un montant de CHF 20'000.00 a été prévu pour des conseils et accompagnements en lien avec l'introduction à venir du MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).

En résumé, le budget de fonctionnement 2019 présente un excédent de recettes de **CHF 42'369.75**.

**Mme Miriam Hess Feki** précise que le plan financier sera présenté lors de la prochaine assemblée des comptes.

La présentation du budget de fonctionnement étant terminée, **Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

**Rapport de la Commission financière** M. Stephan Dubey, Président.

**Budget de fonctionnement 2019**

*Lors de sa séance du 20 novembre 2018, la Commission financière a examiné en détail le budget 2019 et analysé les chiffres qui sont soumis à votre approbation.*

*Le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépenses injustifiées. Les entrées fiscales ont été calculées en utilisant la méthode recommandée par le service cantonal des contributions en tenant compte toutefois d'une certaine prudence par rapport à l'année de référence de 2016. En effet, notre commune avait bénéficié cette année-là d'une entrée unique importante.*

*Tenant compte de tous ces éléments, la Commission financière est d'avis que les prévisions ont été établies au mieux des informations disponibles.*

*Pour conclure, le budget de fonctionnement 2019 qui vous est soumis se solde par un bénéfice de CHF 42'369.75.*

*Suite à ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2019 présenté par le Conseil communal.*

**M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe au vote du budget de fonctionnement 2019 qui présente un bénéfice de CHF 42'369.75.**

---

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2019 qui présente un bénéfice de CHF 42'369.75 est approuvé à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et passe à la présentation du point 2.2.1. du tractanda, soit l'assainissement du chauffage des bâtiments scolaires et de l'administration communale.

**2.2.1. Assainissement du chauffage des bâtiments scolaires et de l'administration communale CHF 342'000.00**

**M. Gabriel Nussbaumer** fait un bref historique de la situation prévalant pour les bâtiments communaux. Ces bâtiments sont soumis à la loi sur la protection de l'environnement et également sur l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air.

La Commune a l'obligation d'assainir les systèmes de chauffage afin d'être conforme aux législations.

**M. Gabriel Nussbaumer** précise qu'actuellement les bâtiments scolaires et l'administration communale sont chauffés au mazout et que le Service de l'environnement a accordé un ultime délai au 31 décembre 2018 pour se conformer aux exigences des lois et ordonnances.

L'agrandissement du bâtiment administratif a été mis à l'enquête publique et le Conseil communal veut régulariser la situation en choisissant un système pour l'ensemble des bâtiments communaux.

**M. Gabriel Nussbaumer** souligne que le nouveau système de chauffage doit impérativement fonctionner avec une énergie renouvelable.

Le bureau Chammartin et Spicher a analysé la situation et le Conseil communal a opté pour la solution du chauffage avec « pellets » en raison des points suivants :

- a) faisabilité sans grande modification de l'existant (bâtiment)
- b) investissement optimal
- c) possibilité de raccorder le bâtiment administratif au chauffage des deux bâtiments scolaires
- d) coût de l'énergie optimal

**M. Gabriel Nussbaumer** informe que ce projet représente un investissement global de CHF 342'000.00, avec une diminution des coûts à raison de CHF 27'000.00 pour les subventions attendues ainsi que de CHF 200'000.00 pour l'utilisation de la réserve. Le solde de l'investissement sera donc de CHF 115'000.00, solde pour lequel il n'y aura pas d'emprunt et qui sera réglé au moyen des liquidités de la Commune.

**M. Gabriel Nussbaumer** demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

**M. Jacques Magnin** demande si le coût des pellets subi des fluctuations ?

**M. le Président** précise qu'à sa connaissance les coûts des pellets ne sont que peu concernés par des fluctuations du marché.

**M. Louis Progin** demande si le montant de CHF 90'000.00 prévu pour le chauffage dans le cadre de l'investissement pour l'assainissement et l'agrandissement de l'administration communale sera dépensé malgré tout ?

**M. le Président** confirme qu'il y a effectivement une économie sur l'investissement de l'agrandissement de l'administration communale en centralisant le chauffage pour les bâtiments communaux.

**M. Bruno Yerly** souhaite savoir pour quelle raison l'énergie des panneaux solaires n'est pas utilisée pour chauffer les bâtiments ?

**M. le Président** souligne que l'énergie des panneaux solaires est revendue dans sa totalité.

**M. Marc-Antoine Sauthier** informe que la vente de l'électricité produites par les panneaux solaires est plus favorable pour la commune que de l'utiliser pour le chauffage des bâtiments.

**M. l'abbé Louis Pythoud** s'inquiète de l'approvisionnement en bois ou en pellet pour l'avenir.

**M. Jean-Paul Borne**, forestier et responsable de l'approvisionnement en plaquettes pour Forêts-Sarine, confirme qu'il existe une grande capacité de renouvellement du bois et que l'approvisionnement est garanti.

**M. Maurice Felder** demande pour quelle raison la Résidence St-Martin ne se chauffe pas avec les bâtiments communaux et pourquoi ne pas faire une centrale de chauffe ?

**M. le Président** informe que le Conseil communal a, à plusieurs reprises, approché la Fondation St-Martin pour trouver des synergies pour le chauffage (centrale de chauffe). Malheureusement, le Conseil de fondation ne souhaite pas collaborer avec la commune et souhaite rester autonome pour le chauffage de ses bâtiments.

**M. Maurice Felder** juge que les communes sont copropriétaires et regrette que les représentants des communes n'en fassent pas plus.

**M. le Président** souligne que la Commune de Cottens ne peut pas à elle seule imposer un système de chauffage à la Résidence St-Martin.

**M. Jean-Paul Borne** va dans le sens de M. Maurice Felder. Il donne des informations concernant l'option de chauffage choisie dans le cadre de l'agrandissement du home (chauffage air-eau). **M. Jean-Paul Borne** suggère au Conseil communal de reprendre contact avec la Fondation St-Martin afin de négocier une solution commune pour le chauffage. Une centrale de chauffe est une vision d'avenir et **M. Jean-Paul Borne** demande que l'assemblée refuse cet investissement.

**M. Marc-André Ryter** trouve qu'il y a de nombreuses spéculations dans ces discussions, entre autre concernant l'utilisation des bassins de l'ancienne STEP pour y implanter une centrale de chauffe. Il trouve qu'il est nécessaire de rester concentré sur la solution proposée par le Conseil communal.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** M. Stephan Dubey, Président.

**Assainissement du chauffage des bâtiments scolaires et de l'administration communale**

*La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 342'000.— pour l'assainissement du chauffage des bâtiments scolaires et de l'administration communale.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de CHF 342'000.00 pour l'assainissement du chauffage des bâtiments scolaires et de l'administration communale est accepté à la majorité (14 voix contre et 3 abstentions)**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.2.

**2.2.2. Couvert forestier CHF 65'000.00**

**M. Marc-Antoine Sauthier** informe l'assemblée que le couvert forestier est une suggestion de la Commission d'animation que le Conseil communal a approuvée.

**M. Marc-Antoine Sauthier** précise que presque toutes les communes ont une telle construction dans leur forêt. L'emplacement retenu au Bois de Tzavaillés, l'a été en concertation avec Forêts-Sarine et le forestier. Il se situe à proximité des sentiers pédestres et sera à la disposition gratuitement de la population, des écoles, des sociétés ou des pique-niques familiaux du samedi ou du dimanche.

**M. Marc-Antoine Sauthier** donne des informations techniques sur le projet (genre, dimensions, aménagements, etc.).

Le coût de cet investissement se monte à CHF 65'000.00 et sera financé au moyen de la réserve libre.

**M. Marc-Antoine Sauthier** demande à l'assemblée s'il y a des questions ?



**M. l'abbé Louis Pythoud** aimerait bien que ce couvert puisse être fermé selon la météo.

**M. Claude Magnin** souhaite que la Commune prévoie des toilettes mobiles à proximité.

Vu son expérience, **M. Jean-Paul Borne** suggère de ne pas installer des poubelles.

**M. Marc-Antoine Sauthier** prend note de ces remarques et demandes. Elles seront étudiées dans le cadre de la réalisation du couvert forestier.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** *M. Stephan Dubey, Président.*

**Couvert forestier**

*La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 65'000.— pour la réalisation d'un couvert forestier.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de CHF 65'000.00 pour un couvert forestier est accepté à la majorité (deux abstentions)**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille** pour la présentation du point 2.2.3.

### **2.2.3. Crédit d'étude 2<sup>ème</sup> étape – assainissement route de la Côte** **CHF 17'000.00**

**Mme Marie-Hélène Tille** donne des explications au sujet de cet investissement.

Le crédit d'étude pour la 1<sup>ère</sup> étape constituait dans les points suivants :

- relevé des contraintes et analyse de l'habitat construit
- étude approfondie d'un passage étroit et rencontres avec quelques riverains ;
- rencontres avec divers services cantonaux (SPC, SMO, SAgri) ;
- détermination du futur axe routier ;
- faisabilité de la mise en séparatif des bâtiments existants.

La 2<sup>ème</sup> étape consiste dans les points suivants :

- corrections du projet initial du passage étroit en fonction des remarques des services cantonaux ;
- présentation aux riverains du projet routier et de la mise en séparatif ;
- demande préalable du permis de construire (route et mise en séparatif) ;
- établissement du devis estimatif pour la réalisation des travaux

**Mme Marie-Hélène Tille** souligne que le coût de cette étude se monte à CHF 17'000.00 et sera financé au moyen de nos liquidités.

**Mme Marie-Hélène Tille** demande s'il y a des questions ?

**M. Guillaume Gendre** demande des informations et précisions concernant le résultat de la 1<sup>ère</sup> étape.

La 1<sup>ère</sup> étape était essentiellement des échanges informels avec les services de l'Etat et certains riverains, **Mme Marie-Hélène Tille** précise qu'elle ne fait pas l'objet d'un rapport.

**M. Guillaume Gendre** aimerait savoir pour quelle raison, la 2<sup>ème</sup> étape comprend une demande préalable ?

**M. le Président** donne des explications sur le principe des demandes préalables en matière de permis de construire.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** M. Stephan Dubey, Président.

**Crédit d'étude 2<sup>ème</sup> étape – assainissement route de la Côte**

*La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 17'000.— pour l'étude de la 2<sup>ème</sup> étape de l'assainissement de la Route de la Côte.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de CHF 17'000.00 pour le crédit d'étude de la 2<sup>ème</sup> étape pour l'assainissement de la route de la Côte est accepté à la majorité (4 voix contraires et une abstention)**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du budget des investissements 2019.

**2.2. Budget communal des investissements 2019**

**Mme Miriam Hess Feki** informe que le budget des investissements 2019, excepté les investissements votés ce soir, ne présente que des reports d'investissements pas encore réalisés ou partiellement réalisés.

**Mme Miriam Hess Feki** informe que la récapitulation des investissements relève un excédent de charges de **CHF 2'817'500.00**.

**Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

**M. Maurice Felder** souhaite que les reports d'investissements soient détaillés.

**Mme Miriam Hess Feki** passe les reports d'investissements en détail.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et passe à l'approbation du budget communal des investissements 2019.

---

**Au vote à main levée, le budget des investissements 2019 qui présente un excédent de charges de CHF 2'817'500.00 est accepté à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et passe la parole à **Mme Marianne Clerc** pour la présentation du point 3. du tractanda.

### **3. Adoption du règlement et tarif du cimetière**

**Mme Marianne Clerc** précise que ce règlement a dû être adapté en raison des projets de réaménagement du cimetière par la mise en place d'une partie pour les tombes cinéraires et pour un jardin du souvenir.

Le changement concernant les tombes cinéraires se trouve dans l'article 20, soit :

*« Art. 20 – Organisation*

*<sup>1</sup> Les urnes sont placées dans le secteur spécialement aménagé.*

*<sup>2</sup> La plaque cinéraire ainsi que son gravage sont à la charge de la succession.*

*<sup>3</sup> La commune désigne le ou les fossoyeurs chargés de creuser les tombes conformément aux dispositions du présent règlement.*

*<sup>4</sup> Les urnes et les cendres restent propriété de la succession laquelle peut en disposer librement*

*<sup>5</sup> Au maximum trois urnes peuvent être enfouies dans la même tombe.*

*<sup>6</sup> Il est strictement interdit de déverser les cendres sans urne dans le cimetière cinéraire.*

*<sup>7</sup> La pose d'un monument cinéraire peut avoir lieu sitôt l'urne déposée. »*

Pour la partie concernant le jardin du souvenir, ces changements se trouvent dans l'article 24, soit :

*« Art. 24 - Principes*

*<sup>1</sup> Suite à la désaffectation d'une urne du columbarium, d'une urne déposée dans une tombe parente ou d'une tombe cinéraire, les cendres peuvent être déposées gratuitement à l'emplacement prévu dans le Jardin du Souvenir.*

*<sup>2</sup> La commune désigne le ou les fossoyeurs chargés du dépôt des cendres.*

*<sup>3</sup> Aucune inscription ne figurera au Jardin du Souvenir concernant le défunt dont les cendres ont été déposées.*

*<sup>4</sup> Selon la demande de la succession, il est possible de déverser directement les cendres au Jardin du Souvenir (en lieu et place du columbarium, dans une tombe parente ou des tombes cinéraires) contre les frais de dépôt, conformément aux articles 27, 28 et 29 du règlement du cimetière. »*

**Mme Marianne Clerc** demande s'il y a des questions ?

**Mme Edith Yerly** trouve que les aménagements du cimetière prennent du temps et aimerait savoir comment ils seront réalisés.

Les aménagements seront réalisés au mieux et de façon la plus chaleureuse précise **Mme Marianne Clerc**.

**Mme Geneviève Reynaud** propose que les noms soient mis au jardin du souvenir.

**Mme Marie-José Barmaverain** souhaite savoir pourquoi le Conseil veut supprimer trois rangées de tombes et ne comprend pas pourquoi la place disponible n'est pas utilisée pour les tombes cinéraires et le jardin du souvenir.

**Mme Marianne Clerc** précise qu'aucune désaffectation n'est pour l'heure fixée et que le Conseil tiendra compte des doléances des proches lorsque la décision sera prise.

**Mme Marianne Clerc** souhaite rappeler que seul le règlement communal du cimetière est présenté et que les aménagements doivent être encore être affinés et discutés.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marianne Clerc** pour ses explications et passe au vote de cet objet.

---

**Au vote à main levée, le règlement et tarif du cimetière est adopté à la majorité (une abstention)**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et passe au point 4. du tractanda, soit les Divers.

#### **4. Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

**M. Claude Magnin** s'étonne d'avoir appris par le bulletin d'informations de la Commune d'Autigny qu'une pré-étude de fusion à quatre avait été réalisée et que la Commune de Cottens avait renoncé à continuer le processus de fusion.

**M. le Président** donne des explications sur cette pré-étude de fusion entre Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz et sur les résultats. Les points positifs étaient bien moins nombreux que ceux qui étaient favorables à une telle fusion. Il manquait également un projet fédérateur.

**M. Roland Barmaverain** souhaite que la représentante de la commune de Cottens à la Fondation St-Martin fasse pression pour le système de chauffage.

**Mme Miriam Hess Feki** prend la parole et donne des explications sur le système de chauffage actuel de la Résidence St-Martin, des projets et des choix et décisions prises par la Fondation.

**M. Louis Progin** souhaite que les trottoirs soient mieux déneigés et salés en hiver parce qu'il les trouve dangereux. Il suggère également que la route du quartier des Brévires soit moins déneigée.

**Mme Solène Roubaud** demande qu'un miroir soit installé à la route du Centre en face de la sortie de la route de la Côte pour des raisons de sécurité (visibilité des piétons).

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2019.

**M. le Président** clôt l'assemblée à 22.05 heures

---

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,  
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**

---